

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 8 JUILLET 2020 PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE.

Sont présents à cette vidéoconférence : M. André Paradis, président de la RMR, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance par vidéoconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2020-07-2295

1. AUTORISATION – SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par « Zoom » de vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par « Zoom » de vidéoconférence.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 14 h 30.

Résolution 2020-07-2296

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Monsieur André Paradis fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2020
5. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de mandat - Modélisation de l'enfouissement au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station
6. Plans d'opération

- 6.1 Octroi de mandat – Contrat de service pour diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
- 6.2 Octroi de mandat pour le transport du bois de CRD et de branches provenant de nos différents écocentres
- 6.3 Autorisation de paiement pour la réparation de la pelle sur roues au centre de transfert d’Alma
- 6.4 Ajustement – Achat de bacs bruns
- 6.5 Octroi de mandat pour la réalisation d’un essai d’étanchéité suite à la construction du bassin d’accumulation des eaux de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini
- 7. Ressources humaines
 - 7.1 Approbation de la liste des personnes engagées du 5 février 2020 au 8 juillet 2020
- 8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Acceptation – Poursuite du programme des conteneurs de chasse 2020
 - 8.2 Acceptation – Budget trimestriel de juillet à septembre 2020
 - 8.3 Acceptation – Nouvelles journées de collecte
 - 8.4 Octroi de mandat – Impression des calendriers de collecte
- 9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mai 2020
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2020 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2020 du directeur général adjoint
- 10. Affaires nouvelles
 - 10.1
- 11. Période de questions pour les citoyens
- 12. Date et lieu de la prochaine assemblée (2 septembre 2020 à Alma)
- 13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2020

Résolution 2020-07-2297

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l’assemblée du 10 juin 2020.

Résolution 2020-07-2298

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JUIN 2020

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2020.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2020-07-2299

5.1 OCTROI DE MANDAT – MODÉLISATION DE L'ENFOUISSEMENT AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE l'exploitation du lieu d'enfouissement technique nécessite une bonne planification de l'espace utilisé selon les volumes de matières reçus et l'emplacement des chemins d'accès;

ATTENDU QUE la Régie doit être en mesure de prévoir au moins 18 mois d'avance la construction de prochaines cellules d'enfouissement ou de sections de recouvrement final;

ATTENDU QU'un premier mandat au montant de 9 772,00 \$ incluant les taxes applicables a déjà été octroyé à Norda Stelo inc.;

ATTENDU QUE le présent mandat s'avère insuffisant considérant le grand nombre de paramètres à modéliser;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à modifier le mandat de modélisation de l'enfouissement de la firme Norda Stelo inc. pour un montant de 21 270,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2020-07-2300

6.1 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS AU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et qu'une seule entreprise a déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	Dolbeau-Mistassini	106 570,33 \$

ATTENDU QUE le coût pour l'évaluation des travaux est de 117 710,04 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le contrat de service pour diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 106 570,33 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-07-2301

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE NOS DIFFÉRENTS ÉCOCENTRES

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport, par plancher mobile, de bois de CRD et de branches broyées en provenance de nos cinq écocentres pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Régie a invité trois entreprises spécialisées dans ce domaine à soumettre un prix;

Écocentre	Nombre de voyages	Coût Transport Roger Boivin de Saint-Félicien	Coût Transport Normand Girard d'Alma	Coût Transport Doucet de Dolbeau-Mistassini
Branches vers Cogénération				
Hébertville	13	410,00 \$	400,00 \$	650,00 \$
Roberval	12	250,00 \$	250,00 \$	375,00 \$
Saint-Félicien	16	200,00 \$	225,00 \$	300,00 \$
Normandin	4	280,00 \$	400,00 \$	450,00 \$
Dolbeau-Mistassini	37	310,00 \$	350,00 \$	450,00 \$
CRD vers le lieu d'enfouissement technique (LET)				
Hébertville	52	225,00 \$	250,00 \$	375,00 \$
Saint-Félicien	35	410,00 \$	415,00 \$	700,00 \$
Normandin	19	520,00 \$	475,00 \$	800,00 \$
Dolbeau-Mistassini	37	550,00 \$	420,00 \$	750,00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de bois de CRD et de branches provenant de nos différents écocentres à deux entreprises différentes, soit à Transport Normand Girard d'Alma pour le transport de bois de CRD broyé des cinq écocentres et pour le transport de branches broyées de l'écocentre d'Hébertville pour un montant de 65 869,00 \$ incluant les taxes applicables et à Transport Roger Boivin de Saint-Félicien pour le transport de branches broyées en provenance des écocentres de Roberval, Saint-Félicien, Normandin et Dolbeau-Mistassini pour un montant de 21 604,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-07-2302

6.3 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DE LA PELLE SUR ROUES AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE la pelle sur roues de marque Liebherr, propriété de la Régie qui est au centre de transfert d'Alma, a nécessité une réparation majeure suite à un problème avec le système d'injection du moteur;

ATTENDU QUE plusieurs interventions de la part du technicien ont été nécessaires;

ATTENDU QUE le coût de la réparation s'élève à 12 390,22 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder au paiement de la facture concernant la réparation de la pelle sur roues du centre de transfert d'Alma pour un montant de 12 390,22 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-07-2303

6.4 AJUSTEMENT – ACHAT DE BACS BRUNS

ATTENDU QU'il faut procéder à des achats supplémentaires de bacs bruns suite à la fourniture des besoins précis des municipalités locales;

ATTENDU QUE les coûts reliés à leur acquisition et leur livraison sont soumis aux mêmes conditions que celles prévues dans l'appel d'offres initial avec l'Union des municipalités du Québec pour l'acquisition et la livraison des bacs bruns;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de 2 000 bacs bruns supplémentaires auprès de l'entreprise IPL pour un montant total de 141 580,22 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière des matières organiques.

Résolution 2020-07-2304

6.5 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ SUITE À LA CONSTRUCTION DU BASSIN D'ACCUMULATION DES EAUX DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à un essai d'étanchéité suite à la construction du bassin d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE ces essais permettent de corriger les éventuelles perforations de membranes causées par les travaux de construction et de confirmer par la suite l'étanchéité de la structure;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux entreprises spécialisées dans ce domaine, soit WSP (bureau de Montréal) et Alphard (bureau de Chicoutimi);

ATTENDU QUE la firme WSP n'a pas fourni de soumission officielle, mais confirme que le montant à prévoir serait supérieur à 10 000,00 \$ étant donné la complexité du projet (beaucoup de pentes);

ATTENDU QUE la firme Alphard a déposé une soumission au montant de 15 330,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'un essai d'étanchéité suite à la construction du bassin d'accumulation des eaux de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini à la firme de consultants Alphard de Chicoutimi pour un montant de 17 625,67 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

7. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2020-07-2305

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES DU 5 FÉVRIER AU 8 JUILLET 2020

ATTENDU QUE les opérations courantes nécessitent l'embauche de personnel;

Titre du poste : Opérateur de machineries lourdes

Lieu de travail : Centre de transfert d'Alma

Statut : Permanent, temps plein 40 h/sem.

Date d'embauche : 27 avril 2020

Durée : Indéterminée

Salaire : 22,04 \$/h

Candidat retenu : M. Jean Boivin

Titre du poste : Mécanicien

Lieu de travail : Centre de tri de Roberval

Statut : Permanent, temps plein 40 h/sem.

Date d'embauche : 19 mai 2020

Durée : Indéterminée

Salaire : 24,56 \$/h

Candidat retenu : M. Patrick Généreux

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre de Roberval

Statut : Permanent, temps partiel 20 h/sem.

Date d'embauche : 12 mai 2020

Durée : Indéterminée

Salaire : 17,64 \$/h

Candidat retenu : M. Keven Cornellier

Titre du poste : Valoriste

Lieu de travail : Écocentre d'Alma

Statut : Permanent, temps plein 40 h/sem.

Date d'embauche : 12 mai 2020

Durée : Indéterminée

Salaire : 17,64 \$/h

Candidate retenue : Mme Johanne Bolduc

Titre du poste : Valoriste
Lieu de travail : Écocentre d'Alma
Statut : Permanent, temps partiel 20 h/sem.
Date d'embauche : 19 mai 2020
Durée : Indéterminée
Salaire : 17,64 \$/h
Candidate retenue : Mme Patricia Arrotin

Titre du poste : Valoriste
Lieu de travail : Écocentre de Normandin
Statut : Temporaire, temps partiel 20 h/sem.
Date d'embauche : 20 mai 2020
Durée : Indéterminée
Salaire : 17,64 \$/h
Candidat retenu : M. Carl Paquet

Titre du poste : Valoriste étudiant
Lieu de travail : Écocentre d'Hébertville
Statut : Temporaire, sur appel
Date d'embauche : 21 mai 2020
Durée : Indéterminée
Salaire : 17,64 \$/h
Candidate retenue : Mme Aurélie Gaudreault

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la liste des personnes engagées du 5 février au 8 juillet 2020.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2020-07-2306

8.1 ACCEPTATION – POURSUITE DU PROGRAMME DES CONTENEURS DE CHASSE 2020

ATTENDU QUE le programme des conteneurs de chasse connaît un vif succès auprès des utilisateurs et répond par le fait même à un besoin évident dans 18 municipalités participantes;

ATTENDU QUE la poursuite du programme s'avère indispensable pour la population;

ATTENDU QUE cette année, le contrat soit directement alloué aux collecteurs liés à la RMR pour la collecte des matières résiduelles en l'occurrence le *Groupe Coderr* pour sept municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et *Services Environnementaux Lac-Saint-Jean* pour onze municipalités des MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE les conteneurs soient mis en place pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver le programme des conteneurs de chasse pour la saison 2020.

Il est en outre résolu d'octroyer le contrat de collecte des conteneurs de chasse 2020 au *Groupe Coderr* pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour un montant de 4 502,00 \$ incluant les taxes applicables et à *Services Environnementaux Lac-Saint-Jean* pour les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy pour un montant de 10 726,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2020.

Résolution 2020-07-2307

8.2 ACCEPTATION – BUDGET TRIMESTRIEL DE JUILLET À SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois de juillet à septembre 2020 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 14 000,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 13 875,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 102 964,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 130 839,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois de juillet à septembre 2020 pour un montant total prévisionnel de 130 839,00 \$.

Résolution 2020-07-2308

8.3 ACCEPTATION – NOUVELLES JOURNÉES DE COLLECTE

ATTENDU QU'avec l'arrivée, cet automne, des matières organiques, il y aura des changements importants en ce qui concerne les journées de collecte pour certains secteurs dans les trois municipalités régionales de comté (MRC);

ATTENDU QUE la Régie désire informer les citoyens du Lac-Saint-Jean sur les différentes collectes en alternance sur son territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder au changement des nouvelles journées du calendrier de collecte en lien avec l'arrivée, en automne, des matières organiques.

Résolution 2020-07-2309

8.4 OCTROI DE MANDAT – IMPRESSION DES CALENDRIERS DE COLLECTE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'impression de brochures de huit pages contenant les calendriers 2020-2021 ainsi que toute l'information reliée au changement de jour de collecte;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Impressions Thibeault & Associés	Hébertville	14 412,12 \$
Garma impression	Dolbeau-Mistassini	15 287,08 \$
Les imprimeurs associés	Alma	19 788,35 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'impression des calendriers de collecte 2020-2021 aux Impressions Thibeault & Associés pour un montant de 14 412,12 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de communications, programmes et services.

9. FINANCES

Résolution 2020-07-2310

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2020

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 mai 2020				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MAI	Chèques et paiements # 17 876 à 18 005		280 477,51 \$	p 1 à 15
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MAI			610 366,20 \$	p 16 à 22
LISTE DES RETRAITS DE MAI	Hydro Québec de mai		35 846,03 \$	p 23
Visa Desjardins	Frais d'avril	2020-05-27	1 497,23 \$	p 24
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de mai	2020-05-19	14 408,87 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2020-05-05	2 405,04 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2020-05-05	12 146,37 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2020-05-07	195,25 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2020-05-07	2 954,95 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2020-05-27	3 664,58 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2020-05-27	829,37 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2020-05-27	169,30 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2020-05-28	711,22 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 MAI	Salaires période se terminant le 2 mai et élus d'avril		58 029,24 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 MAI	Salaires période se terminant le 9 mai		57 104,69 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 MAI	Salaires période se terminant le 16 mai		58 628,58 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 MAI	Salaires période se terminant le 23 mai		64 702,73 \$	
REMO PAYÉS LE 21 MAI	Remise de mai		39 602,67 \$	
FTQ PAYÉS LE 13 MAI	Remise d'avril		1 550,00 \$	
CSN PAYÉS LE 13 MAI	Remise d'avril		200,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 5 MAI	Période du 16 au 30 avril		83 214,45 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 19 MAI	Période du 1er au 15 mai		66 611,55 \$	
			1 395 315,83 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		22 071,27 \$	p 25
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		192 532,03 \$	p 26 à 33
	Dépenses approuvées par résolution		3 847 386,81 \$	p 34

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mai 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 1 395 315,83 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2020-07-2311

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 22 071,27 \$ pour le mois de mai 2020;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2020 du directeur général.

Résolution 2020-07-2312

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2020 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mai 2020 de 192 532,03 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2020 du directeur général adjoint.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Les citoyens avaient jusqu'à midi pour poser des questions par courriel à info@rmrlac.gc.ca, mais aucune question de la part de ceux-ci.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 2 SEPTEMBRE 2020 À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 2 septembre prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville d'Alma ou par voie de vidéoconférence, s'il y a prolongation d'arrêt ministériel par le gouvernement en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19.

Résolution 2020-07-2313

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 14 h 58.

André Paradis, président

Guy Ouellet, directeur général

